

Jean PILETTE

Docteur en médecine

« A PROPOS DE
L'OBLIGATION VACCINALE »

Conférence du 20 MAI 2012 à Vérone
au premier congrès international de la
*FONDATION MARCO ET ANDREA
TREMANTE*

Bonjour à vous tous qui êtes présents aujourd'hui, ici, à Vérone, première municipalité à avoir gravé dans la pierre que des enfants sont morts suite à des vaccinations obligatoires.

Pour qu'une vaccination soit rendue obligatoire, il faudrait

- 1- qu'elle soit efficace c'est-à-dire qu'elle prémunisse contre la maladie infectieuse visée,
- 2- qu'elle soit indispensable, c'est-à-dire qu'elle soit le seul moyen de se protéger contre la maladie infectieuse visée,
- 3- qu'elle soit sans danger pour le vacciné.

Or, nous sommes loin de réunir ces trois critères.

1- *La vaccination est-elle efficace ?*

Dans mon nouveau livre du 11-11-11 « *Maladies infectieuses et vaccins* » je relate des poliomyélites, des diphtéries, des coqueluches, des tétanos chez des vaccinés contre ces maladies, ainsi que des épidémies d'oreillons chez des adolescents ayant reçu 1 et 2 doses du vaccin triple MMR. Les vaccinations sont donc loin d'être toujours efficaces.

2- *La vaccination est-elle indispensable ?*

Croire que les vaccinations sont la seule prévention possible contre les maladies infectieuses, c'est méconnaître que de nombreux autres facteurs interviennent dans cette prévention.

Le système immunitaire de chaque personne est fait pour lutter contre les agents infectieux, mais pour qu'il soit efficace, il faut, entre autres, que la personne puisse jouir d'une eau convenable et d'une nourriture saine et suffisante. C'est ainsi que procurer à tous l'accès à l'eau potable et l'accès à des aliments de qualité devrait être la première mesure de lutte contre les maladies infectieuses.

L'hygiène est aussi un facteur très important pour prévenir les maladies infectieuses. A elle seule, elle est capable, par exemple, de faire diminuer de façon drastique le nombre de cas de tétanos néo-natal. Ceci a été bien démontré en 1991 dans deux provinces de l'Inde. Dans une province avaient uniquement été apportées des mesures d'hygiène, tandis que dans l'autre, en plus des mêmes mesures d'hygiène, les jeunes femmes en âge de procréer avaient été vaccinées. La diminution des cas de tétanos néonatal dans ces deux provinces de niveau sanitaire équivalent fut absolument identique. Le vaccin antitétanique n'a donc pas influencé le résultat. Autrement dit c'est l'hygiène seule qui a été à l'origine de la diminution des cas de tétanos néo-natal.

L'hygiène est également intervenue comme facteur d'éradication de la variole. Croire que les vaccins seuls ont fait disparaître cette maladie, c'est oublier l'échec cuisant des dernières campagnes de vaccination antivariolique en Inde de 1962 à 1967. Suite à cet échec l'OMS mit en place une campagne d'isolement des malades varioleux et c'est ainsi que la variole a pu être vaincue. Ceci est un fait reconnu par l'OMS elle-même.

3- Les vaccins sont-ils sans dangers, dénués d'effets secondaires ?

S'ils l'étaient, nous ne serions pas ici et ce congrès n'aurait pas lieu. Etudiez la composition des vaccins et vous verrez que de nombreux vaccins contiennent de multiples substances reconnues officiellement comme dangereuses. Pour n'en reprendre que quelques-unes, citons le MERCURE, un métal toxique pour le système nerveux central, l'ALUMINIUM, un métal impliqué dans la maladie d'Alzheimer, le FORMALDEHYDE, une substance reconnue comme cancérigène par le CIRC, le Centre International pour la Recherche contre le Cancer. Dès lors que ces substances toxiques sont mélangées à des antigènes vaccinaux, elles deviennent soudain « inoffensives » : le MERCURE devient « un conservateur », l'ALUMINIUM « un adjuvant d'immunité », et le FORMALDEHYDE « un antiseptique ». Les vaccins deviennent ainsi des produits que le corps médical considère comme non dangereux et qu'il injecte sans discrimination.

Marco et Andrea ne seraient pas morts s'ils n'avaient pas reçu le vaccin antipolio et Alberto ne serait pas paralysé s'il n'avait pas reçu ce même vaccin.

La vaccination, ce n'est pas un drame, ce sont d'innombrables drames. Des enfants gravement abîmés par un vaccin devront, jour après jour, leur vie durant, en supporter les conséquences. Bien souvent, à leur handicap physique, s'ajoutera la douleur morale de n'être ni compris, ni soutenu dans leur démarche de faire reconnaître ce vaccin comme la cause de leur drame.

Les vaccins sont des produits du commerce. Aucun effort n'est épargné pour faire croire que les vaccins sont efficaces, indispensables et inoffensifs. C'est ce que nous avons vu récemment avec la vaccination contre le virus de la grippe H₁N₁. C'est ce que nous voyons aussi, par exemple, pour les vaccins contre le cancer du col de l'utérus. Omissions, mensonges, ou tout simplement ignorance se retrouvent dans les discours de certains défenseurs des vaccins, et tout cela est curieusement mélangé à des considérations philanthropiques. Pour ces défenseurs-là de la vaccination, l'obligation vaccinale est une nécessité.

Etre obligé de subir une vaccination potentiellement dangereuse est inadmissible. Nous devons demander la suppression de l'obligation vaccinale.

Nous devons exiger des pouvoirs publics la liberté de se faire vacciner ou de ne pas se faire vacciner.

Que chacun puisse, après s'être informé des avantages et des inconvénients de la vaccination, décider, en âme et conscience, de se faire vacciner ou de ne pas se faire vacciner.

Appliquons le premier principe d'Hippocrate : « Primum non nocere »- « D'abord ne pas nuire » .

Merci de votre attention,

Docteur Jean Pilette , le 20-05-2012

Bibliographie :

1. PILETTE J.,
« Nous te protégerons ! La poliomyélite...Quel vaccin ? Quel risque ? »
251 pages, 426 références.
Edit. de l'Aronde. 15 octobre **1997**. D/1997/6688/03.
2. PILETTE J.,
« Het Poliovaccin...Wonder ? of Ramp ? »
262 pages, 448 références.
Edit. de l'Aronde. 10 janvier **2000**. D/2000/6688/01.
3. PILETTE J.,
« Aluminium et vaccins »
162 pages A4, 1761 références
21 mars **2009**, disponible gratuitement sur internet à l'adresse suivante : <http://alis-france.com>.
4. PILETTE J.,
« Maladies infectieuses et vaccins »
246 pages A4, 1223 références
11 novembre **2011**, disponible gratuitement sur internet aux adresses suivantes : www.api.ning.com, www.jpchapolis.net,
dangervaccins.open-web.fr.
5. TREMANTE G.,
« Maggiorene e vaccinato o...diritto alla vita ? »
Macro edizioni septembre **2001**.
« Majeur et vacciné ou... le droit de vivre ? » Traduction française par PILETTE J.
253 pages, 128 références.
L'Association Victimes des Vaccins, Italie, octobre **2005**.